

## Infos pratiques

### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h00

Mardi : de 9h00 à 18h00

### Accès

46 Bd Capitaine Gèze - 13014 Marseille

Méto Ligne 2 / Arrêt Capitaine Gèze

Bus 38 / Arrêt Gèze Sauvage

### Contacts

Tél : 04 84 52 08 81

mail : [mjd-marseille@justice.fr](mailto:mjd-marseille@justice.fr)

[maisondu droit.marseille.fr](http://maisondu droit.marseille.fr)



# Besoin d'un conseil juridique ?

## La Maison de la Justice et du Droit est à votre écoute



**Prenez RDV au 04 84 52 08 81**  
**Informations juridiques gratuites**

**Médiation, aide aux victimes, accès au droit**

# La Maison de la Justice et du Droit

## Les missions

La Maison de la Justice et du Droit assure une présence judiciaire de proximité et participe à l'accès au droit, à l'aide aux victimes et à la prévention de la délinquance. Elle favorise le développement des mesures alternatives aux poursuites judiciaires et des démarches tendant à la résolution amiable des conflits.



Des professionnels du droit à votre écoute

Informations et conseils  
Gratuits et confidentiels



## L'accès au droit et l'aide aux victimes

Par l'écoute, l'information et l'orientation, les professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers) et de multiples associations mettent leurs compétences pour vous aider dans vos démarches.

## La résolution amiable des conflits



- Un conciliateur de justice vous aide pour tout litige d'ordre civil : trouble de voisinage, consommation, logement ...
- Un délégué du défenseur des droits vous informe pour tout litige avec les services publics et les professionnels de la sécurité, ou en rapport avec les droits des enfants et la lutte contre les discriminations.

## La justice pénale de proximité



Le Procureur de la République peut décider d'une convocation à la Maison de la Justice et du Droit afin de mettre en œuvre des solutions alternatives aux poursuites judiciaires. D'autres services judiciaires sont également présents à la Maison de la Justice et du Droit sur convocation (Service pénitentiaire d'insertion et de probation, Protection Judiciaire de la Jeunesse, contrôleur judiciaire...).

## Actions de sensibilisation



La Maison de la Justice et du Droit propose des actions de sensibilisation à la loi et à la citoyenneté auprès de différents publics (scolaires, adultes ou professionnels).

Informations et prise de RDV au 04 84 52 08 81  
[maisondu droit.marseille.fr](http://maisondu droit.marseille.fr)